

# **COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM**

## *ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER*

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 JUIN 2022 A 19H00  
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille vingt-deux, le huit Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Patrick TILLIER, Premier Adjoint. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> Juin 2022 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> Juin 2022.

**Etaient présents** : M. Bertrand PETIT (à partir de 20h10 – D2022-06-57), M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON, Mme Virginie BRIOT, M. Bernard HAU, Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Didier SANTRAIN, M. Joël LANNOY, M. Hervé FERARE, Mme Annick VANACKER, Mme Sophie MILON, Mme Sylvie BELPALME, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, Mme Isabelle BAZIN, Mme Edwige LAGAIZE, M. Arnaud CHILOUP, M. Mathieu DESFACHELLES, M. Loïc SOULIEZ, Mme Nicole DECOOL, M. Joël PRUNIER, M. Antoine LECOCQ (à partir de 20h10 – D2022-06-57), M. David LALIAUX

**Excusés** : M. Bertrand PETIT (jusqu'à 20h10 – D2022-06-56), Mme Inès LHERBIER, Mme Isabelle COGNON, Mme Marie MERIAUX, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ, qui donnent pouvoir respectivement à M. Patrick TILLIER, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Christelle GODART, M. Joël PRUNIER, Mme Nicole DECOOL et Mme Nicole DECOOL (jusqu'à 20h10 – D2022-06-56)

**Absents** : Mme Déborah GREBAUT et M. Nicolas GUILBERT

**Secrétaire de séance** : M. Mathieu DESFACHELLES

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 05 Avril 2022. Le procès-verbal est déclaré adopté à l'unanimité.



### **URBANISME / AFFAIRES FONCIERES**

#### **D2022-06-36 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE PARCELLES ET D'UN BATIMENT COMMUNAL SITUÉ A L'ANGLE DE LA RUE DU TERTRE ET DE LA RUE DU VAL SAINTE-ALDEGONDE**

Le Conseil Municipal constate la désaffectation et le déclassement du domaine public du bâtiment et du parking adjacent, parcelles cadastrées B 428 et B429.

**A la majorité  
3 votes contre – 1 abstention**

#### **D2022-06-37 : CESSION DE TERRAINS AU PROFIT DU BAILLEUR HABITAT HAUTS-DE-FRANCE**

Le Conseil Municipal autorise la cession du terrain appartenant au domaine privé communal, d'une surface de 735m<sup>2</sup>, au prix de 65 700€ à Habitat Hauts-de-France et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent au dossier.

**A la majorité  
3 votes contre – 1 abstention**

#### **D2022-06-38 : Rétrocession de terrain par la Commune – 4 rue du Val Sainte-Aldegonde**

Le Conseil Municipal décide de la rétrocession, pour l'Euro symbolique, à Monsieur et Madame SPETER de la parcelle cadastrée B 748 de 52 m<sup>2</sup> située en façade de leur habitation située au 4 rue du Val Sainte Aldegonde, frais d'acte et de publication à leur charge et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire ainsi que l'acte de vente.

## JEUNESSE

### **D2022-06-39 : Participation communale – Colonie de vacances été 2022**

Le Conseil Municipal approuve les conditions de la participation communale pour la colonie de vacances pour l'été 2022.

A l'unanimité

### **D2022-06-40 : Modalités d'accès au service de restauration scolaire et au service de garderie périscolaire**

Le Conseil Municipal approuve le règlement relatif aux modalités d'accès et de paiement des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire et dit que ce règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> Septembre 2022.

A l'unanimité

## MONDE ECONOMIQUE

### **D2022-06-41 : Occupation temporaire du domaine public à titre onéreux – Pizzeria rue de Calais**

Le Conseil Municipal approuve l'occupation du domaine public par Monsieur Bernard REVILLON à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, fixe la redevance annuelle à 380,41 euros actualisable, et précise que l'autorisation est effective pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

A l'unanimité

### **D2022-06-42 : Création d'un marché plein air**

Le Conseil Municipal approuve la création d'un marché, approuve le règlement général du marché, approuve la convention s'y afférant et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et à signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet.

A l'unanimité

## SPORT

### **D2022-06-43 : Projet d'implantation d'un city stade**

Le Conseil Municipal approuve la création de ce city stade, sollicite les subventions y afférant et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et à signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet.

A l'unanimité

## PERSONNEL COMMUNAL

### **D2022-06-44 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 20 heures, un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 26 heures et un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet – 34 heures et modifie en conséquence le tableau des emplois et des effectifs.

A l'unanimité

### **D2022-06-45 : PLAN DE FORMATION – ANNEE 2022**

Le Conseil Municipal approuve le plan de formation 2022.

A l'unanimité

### **D2022-06-46 : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal crée un Comité Social Territorial local, fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3, institue le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 3, autorise le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité et autorise le Maire à ester en justice en cas de recours.

A l'unanimité

## FINANCES

### **D2022-06-47 : BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Sur avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte sans réserve le compte de gestion 2021.

**Adopté à l'unanimité (5 abstentions)**

### **D2022-06-48 : BUDGET GENERAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sur avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021.

**Adopté à l'unanimité (5 abstentions)**

### **D2022-06-49 : BUDGET GENERAL : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS**

Sur avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du bilan des cessions et des acquisitions pour l'exercice 2021.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2022-06-50 : BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Sur avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat du Compte Administratif 2021.

**Adopté à l'unanimité (5 abstentions)**

### **D2022-06-51 : BUDGET ANNEXE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Sur avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte sans réserve le compte de gestion 2021 du budget annexe.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2022-06-52 : BUDGET ANNEXE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sur avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021 du Budget Annexe Vente de Caveaux.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2022-06-53 : BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Sur avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Vente de Caveaux.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2022-06-54 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2022**

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions d'attribution de subventions aux associations. Les Présidents d'association n'ont pas pris part au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2022-06-55 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2022 : REHABILITATION DU STAND DE TIR JEAN LENGAGNE**

Le Conseil Municipal accepte la subvention de 110 000 € accordée au titre de la DSIL dans le cadre de la réhabilitation du Stand de tir Jean Lengagne.

**A l'unanimité**

## **D2022-06-56 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LE SCEAU DU TREMPLIN**

Le Conseil Municipal alloue une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € à l'association « Le Sceau du Tremplin » et dit que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne 6574 du budget de l'exercice 2022.

**A l'unanimité**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

## **D2022-06-57 : MOTION CONTRE LA FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM**

La Poste répond à une mission de service public de proximité, et le service qu'elle rend revêt un caractère indispensable aux Administrés de la Ville, aux entreprises et à la Collectivité. La Poste dispose d'un bureau situé 58, rue de Calais à Saint-Martin-lez-Tatinghem ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30. La Ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem a été informée par courrier de la poste que son bureau sera fermé du 18 au 23 juillet 2022 et du 1<sup>er</sup> au 6 août 2022 en raison de la diminution de la fréquentation pendant la période estivale. Les services de La Poste indiquent que conformément aux engagements du contrat de présence postale pour 2020-2022, les services postaux situés à Saint-Omer et Longuenesse garderont leurs bureaux ouverts et pourront recevoir le public qui se rend à Saint-Martin-lez-Tatinghem. Ces dispositions ont été présentées en Commission Départementale sans que les Elus de la Ville ne soient consultés. Cette fermeture temporaire tend à dégrader les services publics pour ensuite progressivement les faire disparaître des communes moyennes en les concentrant dans les villes-centre. Les élus s'opposent à cette dégradation indubitable du service public offert aux administrés. En conséquence, les élus votent une motion visant à refuser la fermeture saisonnière de la poste.

**A l'unanimité**

## **D2022-06-58 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces informations**

|  |
|--|
| L'ordre du jour étant épuisé,<br>la séance est levée à 20h40 |
|--|